

les cahiers du Conseil d'orientation

Commission « PREVENTION ET REDUCTION DES POLLUTIONS, NUISANCES ET RISQUES »

Le secteur de l'assainissement en PACA : adaptations et évolutions des compétences - Réunion du 20 mars 2014

Le conseil d'orientation de l'IRFEDD réunit un groupe d'acteurs sur la formation et l'économie verte en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce document met en évidence l'avancée des travaux de ce groupe de travail.

SOMMAIRE

CONTEXTE

1-3

L'ESSENTIEL

4-6

LES ENJEUX EMPLOI FORMATION

7-11

ILLUSTRATION

12-14

POUR EN SAVOIR PLUS

15

La présentation de la filière assainissement est réalisée à partir des sources de l'Observatoire Régional des Métiers et des commentaires des participants présents au Conseil d'orientation.

La filière assainissement : de quoi parle-t-on ?

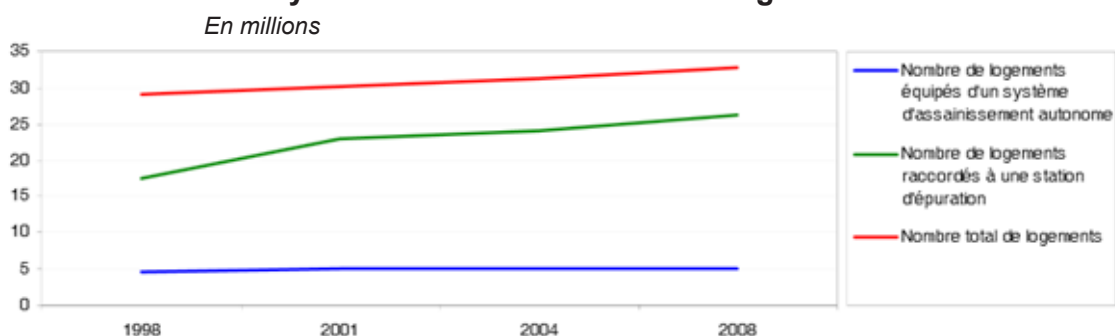
Selon l'observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte, **le domaine de l'assainissement concerne la collecte et le traitement des eaux usées et pluviales ainsi que le contrôle de la qualité de l'eau, et plus exactement des rejets**. A cette définition, **il convient d'ajouter la valorisation énergétique des déchets** (boues d'épuration) dans un contexte où la prise en compte de l'impact environnemental des activités et les possibilités offertes par les innovations permettent de lier les domaines de l'assainissement et de l'énergie.

L'assainissement s'inscrit pleinement dans **les éco-activités**, domaine « protection de l'environnement » : l'assainissement est une des activités historiques visant à prévenir et diminuer les émissions de polluants ainsi que les autres dégradations causées à l'environnement.

On distingue communément **deux systèmes d'assainissement** :

- **l'assainissement collectif** qui recoupe deux activités : l'élaboration, l'entretien, l'extension et le renouvellement du réseau de collecte des eaux usées d'une part et des stations d'épuration / usines de dépollution d'autre part.
- **l'assainissement non collectif** dans les zones dépourvues d'assainissement collectif. Ce système d'assainissement concerne les maisons individuelles non raccordées au réseau de collecte des eaux usées, soit 10% de la population en France¹. Chaque habitation doit alors disposer d'un système d'assainissement autonome de type fosse septique. L'assainissement non collectif constitue aujourd'hui la solution technique et économique la plus adaptée en milieu rural ; le rendement épuratoire est d'ailleurs proche de celui de l'assainissement collectif.

Evolution du système d'assainissement des logements en France



Source : SOeS/SSP, Enquête Eau 1998, 2001, 2004, 2008 et Compte du logement

La filière assainissement inclut également **l'activité de gestion des eaux pluviales** dont les enjeux sont de mieux en mieux pris en compte par les pouvoirs publics. Il s'agit, d'une part, d'assurer la sécurité publique en prévenant les inondations et, d'autre part, de participer à la protection de l'environnement en limitant les pollutions des milieux aquatiques. Les collectivités intègrent de plus en plus cette problématique en amont dans les questions d'aménagement et d'urbanisme.

1-Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et Ministère des affaires sociales et de la santé , Portail sur l'assainissement non collectif, consulté le 2 avril 2014, <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

Organisation du service public d'assainissement

L'assainissement relève de la **compétence des communes, ou des intercommunalités** selon l'organisation du territoire. La collectivité est alors responsable d'organiser le service public d'assainissement des eaux usées qui est ensuite géré par un opérateur public ou privé.

Dans le cas de l'assainissement non collectif, le rôle du **Service Public d'Assainissement Non Collectif de la collectivité organisatrice (SPANC)** est de vérifier la conformité des installations nouvelles ou existantes des particuliers et de les accompagner dans leurs éventuelles constructions. En France en 2010, on dénombre environ 17500 services publics d'assainissement collectif contre 3500 services publics d'assainissement non collectif .

On observe, dans les Bouches-du-Rhône, que les zones classées urbanisables par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) correspondent aujourd'hui aux zones raccordées au réseau de collecte collectif. De fait, les constructions nouvelles autorisées dépendent d'un système d'assainissement collectif. Ce phénomène tend donc à rendre de moins en moins répandu le système d'assainissement non collectif ².

Les activités du secteur de l'assainissement

L'assainissement correspond au secteur « Collecte et traitement des eaux usées » et concerne les activités suivantes (nomenclature NAF de l'INSEE) :

- l'exploitation de réseaux d'assainissement ou d'installations de traitement des eaux usées ;
- la collecte et le transport des eaux usées ménagères ou industrielles et des eaux de pluie au moyen de réseaux d'assainissement, de collecteurs, de fosses et d'autres moyens de transports (camions de vidange, etc.) ;
- la vidange et le nettoyage des puisards, des fosses septiques, des puits et des fosses, l'entretien des toilettes chimiques ;
- le traitement des eaux usées (ménagères ou industrielles, eaux usées des piscines, etc.) au moyen de procédés physiques, chimiques et biologiques, tels que la dilution, le criblage, la filtration, la sédimentation, etc. ;
- l'entretien et le nettoyage des égouts et des canalisations, y compris le curage des égouts.

A ces activités arrêtées dans la nomenclature NAF, il conviendrait d'ajouter les activités liées à la préservation des milieux naturels ainsi que les activités liées à la phase d'ingénierie en amont de l'exploitation.

Les chiffres de l'emploi dans le secteur de l'assainissement ³

En 2010, tous types de métiers confondus, on comptabilise en région Provence-Alpes-Côte d'Azur environ 2 000 emplois. La présence des femmes est faible (un peu moins d'un emploi sur trois).

2- Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) – données 2010.

3 - Source ORM

En PACA, entre 2007 et 2010, l'emploi a progressé. Cependant, les dernières statistiques nationales sont moins optimistes : si l'emploi lié au traitement des eaux usées est estimé à 69 500 équivalents temps plein (ETP) en 2011, il a, entre 2010 et 2011, diminué de plus de 6 %⁴.

Il est à noter que les emplois liés à la réhabilitation des sols et de l'eau (environ 54 500 ETP) ont progressé de 15 % en France. L'activité « Assainissement », secteur mature, progresse moins que des activités comme la dépollution et la réhabilitation des sols et de l'eau, de plus en plus encadrées par la législation française ou européenne.

Les chiffres des métiers de l'assainissement⁵

Les métiers de l'assainissement font partie des **métiers dits verts**. En 2010, en PACA, **ces métiers spécifiques occupent environ 3 600 actifs** (120 femmes et 3500 hommes)⁶.

L'emploi au sein des collectivités territoriales⁷

Selon les derniers chiffres diffusés par l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale de PACA, (Observatoire du CNFPT), les effectifs du service d'affectation intitulé « Eau et assainissement » tous métiers confondus représentent, au 31 décembre 2009, **1 317 agents** (titulaires et non titulaires inclus), soit **0,8 % des effectifs tous services d'affectations compris**⁸. A noter qu'en France ce pourcentage est légèrement supérieur puisqu'il s'élève à 1,2%. Les emplois liés à ce service sont donc sous représentés en PACA. Il s'agit essentiellement d'emplois de catégorie C (70 %) ; néanmoins, ce taux reste inférieur à la moyenne observée en PACA, tous services confondus (77%). *A contrario*, les emplois plus qualifiés de catégories A et B sont surreprésentés en PACA.

Entre 2005 et 2009, l'emploi correspondant au secteur « Eau et assainissement » a peu progressé au sein des collectivités territoriales de PACA. Une explication pourrait être la mise en place de délégations de service public vers des opérateurs privés. Cette tendance serait à confronter à des données plus récentes (2010 et 2011), ce qui permettrait aussi de vérifier si cette tendance à la délégation de service public n'est pas de nouveau en train de s'inverser (internalisation de l'activité par des communautés de communes par exemple).

4 - Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte, *Rapport d'activité 2013*, SOeS, Commissariat général au développement durable, février 2014

5 - Source ORM

6 - Insee, RPLR 2010 – Champ : actifs ayant un emploi – Traitement ORM

7 - Source ORM

8 - Emplois et métiers territoriaux en Provence Alpes Côte d'Azur au 31 décembre 2009 – Etude régionale, Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences - mai 2011. Attention : il s'agit des emplois, tous types de métiers confondus, rattachés au service d'affectation « Eau et assainissement ». Ce nombre d'emplois publics liés aux collectivités territoriales ne peut être déduit du total des emplois comptabilisés par l'Insee à partir du secteur « Collecte et traitement des eaux usées » pour en déduire l'emploi privé. En effet, les champs couverts par ces statistiques se recoupent partiellement et l'Insee intègre aussi les emplois publics des services déconcentrés de l'Etat.

La filière française de l'eau et de l'assainissement est la plus ancienne et la plus développée du secteur de l'économie verte. Le caractère abouti de la structuration de la filière n'empêche pas les métiers de l'assainissement de continuer à évoluer pour **intégrer les contraintes économiques du secteur, la prise en compte de l'impact environnemental de leurs activités, ainsi que la mise aux normes réglementaires.** Une étude réalisée avec les professionnels du secteur en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2013 ⁹ a permis de pointer un certain nombre de métiers dont les évolutions sont notables :

- Métiers de l'ordonnancement ;
- Métiers du reporting ;
- Métiers liés ou prenant en compte la biodiversité ;
- Métiers de la relation clientèle, achats ;
- Métiers de la sécurité ;
- Métiers liés aux traitements des boues ;
- Métiers liés aux SIG et cartographie ;
- Métiers liés à l'exploitation des réseaux.

A cette liste, il convient d'ajouter deux autres familles de métiers présentant des évolutions notables au vu du contexte actuel du secteur ¹⁰ :

- Métiers liés à la veille réglementaire ;
- Métiers liés à l'innovation et à la R&D.

Ce premier constat de l'évolution des métiers de la filière assainissement doit être analysé au regard de la spécificité des activités « assainissement collectif » d'une part et « assainissement non collectif » d'autre part.

Les évolutions principales dans l'assainissement collectif

❖ La tendance à la rationalisation

La délégation du service public d'assainissement à des opérateurs privés est une pratique courante. Elle suppose la mise en concurrence de ces opérateurs au travers d'appels d'offres. Pour autant, cette tendance à la délégation de service public pourrait être en train de s'inverser avec une reprise de l'activité assainissement par les communes et leurs groupements, au travers de régies notamment. Ces contraintes économiques font de l'assainissement collectif un secteur fortement concurrentiel pour les opérateurs privés qui y évoluent.

Face à ces constats, les opérateurs s'efforcent de développer de nouvelles activités et s'attachent à proposer des innovations techniques afin de rester attractifs et compétitifs sur le marché. Plusieurs axes de développement sont alors ciblés, notamment :

- augmenter la rentabilité des réseaux ;
- développer des prestations de services connexes.

Cette stratégie de développement pousse à la rationalisation et impacte les métiers. Cette logique de rationalisation n'est pas propre aux opérateurs privés du service public de l'assainissement et concerne aussi les organisations en régie.

9 - ARPE, ORM, IRFEDD, Synthèse d'atelier « Les pratiques emploi et compétences dans le domaine de l'assainissement de l'eau », avril 2013, http://www.orm-paca.org/IMG/pdf/synthese_atelier_assainissement_avril2013-1.pdf.

10 - Ajout préconisé par les participants à cette réunion du Conseil d'orientation.

L'évolution des métiers n'est pas seulement technique mais concerne également **l'organisation du travail des professionnels**. La rationalisation suppose d'être capable de suivre de manière beaucoup plus précise et de **disposer d'éléments de traçabilité sur chaque phase du processus d'assainissement, en particulier concernant les activités réseaux**. Il est donc attendu des salariés une plus grande rigueur et la capacité de faire davantage de remontées d'informations.

Avec cette logique de rationalisation, **le métier d'ordonnanceur a évolué pour devenir un métier clé dans le secteur de l'assainissement** : la gestion du planning des agents, de l'organisation des interventions devient un enjeu de rationalisation.

❖ **Les perspectives d'évolution des activités permises par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication**

Les nouvelles technologies ont apporté des solutions à cet objectif de rationalisation. Dans le secteur de l'assainissement, la logique de rationalisation a notamment pris corps dans le **développement de la télérelève**. En effet, le télérelevé de compteur d'eau, en s'appuyant sur des technologies innovantes, permet d'obtenir le relevé du compteur ainsi que d'autres informations sur le réseau (fuites, endommagements etc.) sans avoir besoin d'accéder directement au compteur. Ceci nécessite le **développement de compteurs et réseaux dits « intelligents »**.

Ce type d'innovation ouvre la porte **au développement de services connexes consistant au relevé et à la communication d'informations et de mesures dans des secteurs divers** (gaz, électricité etc.). On assisterait donc à un transfert de technologies permettant le développement d'activités en dehors du secteur initial, mais qui s'appuierait sur la même évolution des métiers liés à la métrologie et autres métiers associés.

❖ **La prise en compte de l'impact environnemental des activités de l'assainissement**

La préservation des milieux naturels est une préoccupation qui a prévalu au développement des activités de l'assainissement. Elle s'impose aujourd'hui de manière de plus en plus forte aux opérateurs du service public de l'assainissement avec **le renforcement des textes réglementaires en la matière et l'augmentation d'exigences liées à cette thématique dans les documents de commande publique**. Les réglementations nationales et européennes posent des objectifs en termes de qualité de l'eau, au premier rang desquelles la directive cadre sur l'eau. Ces contraintes réglementaires doivent évidemment être intégrées par les professionnels. Il devient donc essentiel pour les opérateurs de **se tenir à jour des obligations légales qui leur incombent afin de préserver les milieux naturels dans le cadre de leurs activités**.

Ainsi, l'entreprise SERAM (Société d'Exploitation Réseau Assainissement Marseille) s'est engagée dans un travail sur la gestion durable des écosystèmes et des eaux pluviales en partenariat, notamment, avec l'Agence régionale de l'eau. En ligne de mire, une réflexion sur les solutions offertes par l'innovation. Les documents de commande publique demandent en effet de plus en plus de proposer des procédés et pratiques innovants afin de préserver les milieux naturels.

La question environnementale devient un enjeu économique pour les entreprises qui doivent intégrer sa prise en compte dans leurs réponses aux appels d'offres publics. Un exemple récent concernait ainsi la préservation du site naturel des calanques.

❖ **De la station d'épuration à l'usine : les possibilités de valorisation énergétique des boues d'épuration**

Le volume des boues générées par le traitement des eaux croît sous la double pression de l'extension urbaine et du développement démographique ; leur élimination, leur traitement ou leur valorisation devient un véritable enjeu pour les collectivités compétentes et leurs opérateurs. L'incendie qui a récemment touché un incinérateur de Fos-sur-Mer a remis cette question cruciale à l'ordre du jour. Traiter les boues d'épuration afin de réduire leur volume et les transformer en un produit valorisable devient nécessaire. **La méthanisation des boues issues des stations d'épuration tend ainsi à s'amplifier et prépare le développement d'une exploitation industrielle de cette énergie : le secteur de l'assainissement et celui de l'énergie sont aujourd'hui intimement liés.** Demain, nous pourrions ne plus parler de station d'épuration mais d'**usine**. Cette évolution n'ira pas sans une évolution des métiers dans les stations d'épuration.

Focus sur l'assainissement non collectif

❖ **L'assainissement non collectif : une reconnaissance récente de ce système d'assainissement comme solution efficace**

L'assainissement autonome a longtemps été considéré comme une voie alternative peu satisfaisante, voire comme une voie à proscrire par rapport à l'assainissement collectif. Depuis une trentaine d'années, la vision de l'assainissement non collectif a évolué et il est aujourd'hui considéré comme **une solution à part entière tout à fait adaptée en milieu rural**. Plusieurs réglementations, dont une fondamentale en 1996, ont permis d'encadrer le secteur de l'assainissement non collectif en établissant des prescriptions techniques concernant ces dispositifs. La réglementation a continué à évoluer depuis, avec en 2012 plusieurs arrêtés visant les objectifs suivants :

- mettre en place des installations neuves de qualité ;
- réhabiliter en priorité les installations présentant des risques pour la santé et/ou pour l'environnement ;
- profiter des ventes pour réhabiliter plus vite (mise en conformité dans l'année).

Les métiers liés à l'assainissement non collectif sont donc relativement récents et amenés à s'adapter régulièrement face à un cadre réglementaire en construction.

❖ **Des métiers qui souffrent d'un manque d'attractivité**

Les responsables de SPANC expriment **des difficultés de recrutement**. Plusieurs raisons sont invoquées. La première est qu'il s'agit effectivement de **métiers difficiles, parfois perçus comme dévalorisants** car les activités d'assainissement sont ramenées à un travail au contact des eaux usées et des déchets. D'autre part, **les agents interviennent souvent seuls sur le terrain**, ce qui n'est pas forcément stimulant pour de jeunes professionnels. Enfin, **les niveaux de rémunération sont assez faibles**. Si ce déficit d'attractivité concerne l'ensemble du secteur de l'assainissement y compris collectif, il touche particulièrement les métiers de l'assainissement non collectif.

Une raison tient à **la relation avec les usagers qui est prépondérante dans ce métier mais qui n'est pas toujours apaisée**. En effet, l'acceptation par les usagers de ce service rendu obligatoire par la loi peut être difficile ; il s'agit de réglementations et d'un service public récents auxquels les populations ne sont pas encore habituées et qu'il faut savoir expliquer. Par ailleurs, si les particuliers ont obligation de solliciter les SPANC pour les contrôles de leurs installations, ceux-ci sont payants, ce qui peut renforcer ce sentiment d'incompréhension.

❖ Les métiers liés à la phyto-épuration : une évolution à relativiser

Les systèmes d'assainissement par phyto-épuration sont une vraie innovation mais leur développement est aujourd'hui effectif essentiellement au sein de petites collectivités où les surfaces disponibles pour implanter les installations sont plus grandes.

Par ailleurs, les contraintes réglementaires liées à la mise à l'air libre d'eaux usées limitent également le développement des systèmes d'assainissement par phyto-épuration.

Du point de vue des métiers, **l'assainissement par phyto-épuration ne provoque pas d'évolution notable par rapport aux procédés classiques**. Il consiste à s'appuyer davantage sur le travail de la nature elle-même, en utilisant les propriétés biologiques des plantes, notamment via les filtres plantés de roseaux.

La phyto-épuration suppose donc d'avoir recours à des produits agréés, à de nouveaux produits, à des micro-stations mais le métier en lui-même reste le même et n'est pas véritablement impacté par ces innovations. Ainsi, pour exploiter une micro-station, le technicien doit connaître la spécificité du process mais le mécanisme épuratoire reste identique. **L'innovation touche donc davantage la construction et l'élaboration de ces systèmes d'assainissement que l'exploitation en elle-même.**

Concernant les niveaux de formation des salariés recherchés par les employeurs

Les professionnels du secteur présents à cette réunion n'ont pas exprimé les mêmes attentes selon qu'il s'agisse de grandes entreprises de l'assainissement ou de structures de taille plus modeste intervenant en assainissement non collectif.

❖ Les grandes entreprises du secteur de l'assainissement : à la recherche de niveaux « technicien »

Les grandes entreprises sont davantage enclines à recruter des candidats disposant d'un **niveau technicien supérieur**. Aujourd'hui, on observe **un mouvement de déplacement vers le haut des qualifications recherchées** à corréliser avec la disparition progressive des activités « travaux » et la baisse des effectifs « opérateurs ». Pour autant, **les agences locales de ces entreprises emploient très peu de niveaux I**, ceux-ci se concentrant plutôt au sein du siège national.

Une agence locale comme la Lyonnaise des eaux recrute aujourd'hui très peu de candidats de niveau V. Concernant les candidats de niveau IV, les certifications qu'ils présentent sont considérées comme insuffisamment spécialisées et devant être complétées par une mention complémentaire.

Pour autant, **un niveau IV, y compris avec spécialisation, n'est pas considéré par certaines entreprises comme suffisant pour occuper des postes de chef d'équipe, contrairement à ce qui peut être annoncé dans certains référentiels de formation**. En effet, l'âge du jeune diplômé, au-delà même de son niveau de formation, est posé comme un frein. En raison du risque de manque de maturité et d'expérience, ses compétences ne seraient pas en phase avec la responsabilité d'encadrement d'une équipe de travail, composée fréquemment de professionnels plus âgés et expérimentés.

Développer les compétences managériales dans les référentiels de formation ne permettra donc pas forcément de lever ce frein, lié à ces fonctions peu destinées, selon ces entreprises, à des jeunes diplômés de niveau IV. Cette problématique est valable pour le nouveau bac professionnel Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement (cf. partie « Illustrations ») comme pour l'ensemble des bac professionnels.

Aujourd'hui, **les candidats recrutés à des postes de techniciens sont souvent titulaires d'un diplôme Bac +2 à licence, avec la possibilité d'évoluer rapidement sur des postes de technicien supérieur et chef d'équipe**. Dans ces structures où la culture d'entreprise est forte, il est peu envisageable de faire entrer, dès la sortie des études, de jeunes techniciens à des postes d'encadrement. Cette confrontation avec la réalité de l'emploi peut être difficile pour ces jeunes diplômés et il est nécessaire qu'ils s'adaptent rapidement au monde de l'entreprise. **Cette situation peut provoquer un sentiment de déclassement pour une main d'œuvre formée** ; mais cette désillusion peut être compensée par les perspectives d'évolution professionnelle et les avantages divers proposés aux salariés des entreprises de grande taille.

On observe ici le phénomène courant de **dévalorisation des diplômes** qui pousse les employeurs à recruter des candidats sur des niveaux supérieurs par rapport aux compétences requises: il y aurait un décalage entre les postes et les rémunérations annoncés aux jeunes diplômés à la sortie de la formation et ce que leur proposent véritablement les employeurs. Ce phénomène de dévalorisation des diplômes est renforcé dans un contexte de chômage où la concurrence entre les demandeurs d'emploi est plus importante.

❖ Les structures de l'assainissement non collectif : de l'intérêt de recruter des candidats au niveau Bac

Les structures de taille plus modeste de l'assainissement non collectif témoignent **un plus grand intérêt à recruter des personnes de niveau IV pour des postes de technicien**. En effet, les tâches liées à l'assainissement non collectif concernent deux types de contrôle différents mais restent finalement très semblables. Les possibilités d'évolution dans ces structures sont donc relativement restreintes, ce qui peut rapidement démotiver les personnels surqualifiés. Les perspectives d'évolutions externes sont quant à elles freinées par le statut protecteur offert dans les collectivités territoriales.

Ces structures n'ont donc pas d'intérêt, d'un point de vue managérial, à recruter des candidats surqualifiés, de niveau bac +2 notamment, qui risqueraient de se lasser plus rapidement des activités qu'ils réalisent alors que les perspectives d'évolution sont faibles.

❖ La recherche de maturité professionnelle: la plus-value de la formation en alternance

Les techniciens de l'assainissement sont amenés à intervenir seuls sur le terrain, dans des lieux géographiquement éclatés, ce qui suppose une certaine **autonomie**. Au-delà de la qualification, c'est donc la maturité qui est recherchée par tous les employeurs de l'assainissement. Or, qui dit plus mature, dit souvent plus âgé et donc susceptible d'être plus qualifié.

Face à ce constat, **l'alternance est une formule intéressante pour former les futurs professionnels de terrain** : la formation en alternance est plébiscitée par les employeurs car elle permet aussi de développer les savoir-être de leurs futurs collaborateurs.

Concernant les compétences et connaissances recherchées par les employeurs

❖ La recherche de polyvalence

Les employeurs s'accordent à dire qu'ils attendent de la part de leurs salariés une certaine **polyvalence**. Cette exigence n'est pas toujours facile à satisfaire car peu de formations proposent aujourd'hui de telles formules ; finalement, **les candidats les plus « attractifs » sont bien souvent ceux qui ont suivi des doubles cursus et qui présentent des profils atypiques**. Les grandes entreprises ont en particulier exprimé leur besoin de professionnels aux doubles compétences « exploitation » et « électrotechnique » ainsi que « automatisme » et « électrotechnique ». En effet, il existe aujourd'hui, dans ces entreprises, une perméabilité entre ces activités qui pousse à rechercher des profils polyvalents. La recherche de polyvalence tient aussi à la nécessité de «faire tourner» les professionnels sur les différents postes de travail, ceux-ci restant cependant scindés pour l'ordonnancement du travail.

De la même manière, les bureaux d'études recrutent beaucoup de leurs collaborateurs à bac +5 et attendent d'eux de la polyvalence : des connaissances en matière d'urbanisme et d'ingénierie notamment sont fondamentales. Ces connaissances générales doivent être apportées dans le cadre de formations pluridisciplinaires.

Pour autant, si les employeurs recherchent aujourd'hui cette polyvalence, certaines grandes entreprises du secteur souhaitent recentrer les activités de leurs agents sur leur cœur de métier. C'est notamment le cas de la Lyonnaise des eaux que nous présenterons ci-après. Il sera donc essentiel de suivre ces évolutions afin d'adapter au mieux les formations aux besoins des entreprises.

❖ La culture générale et professionnelle en matière d'environnement et de développement durable

Nous allons traiter d'un constat valable pour le secteur de l'assainissement comme pour de nombreux secteurs des métiers verts. Les recruteurs estiment aujourd'hui essentiel que leurs collaborateurs aient un minimum de connaissances en matière d'environnement et de développement durable. **La sensibilisation aux problématiques environnementales est impérative, mais au-delà, il est souhaitable d'encourager l'intégration en transversal du développement durable dans les formations afin de donner du sens aux pratiques professionnelles.** L'enseignement sur ces questions ne doit donc pas être dispensé «en apesanteur» mais intégré aux connaissances et savoir-faire enseignés pour donner leur «intelligence» aux gestes professionnels.

L'éducation nationale travaille depuis quelques années pour faire évoluer la formation en ce sens : une succession de directives relatives à l'environnement et au développement prévoient, depuis une dizaine d'années, l'intégration du développement durable dans les programmes scolaires ¹¹. Concernant les formations professionnelles, la volonté est d'**aller vers une approche de plus en plus globale du développement durable en ce qu'il impacte forcément les pratiques métiers.** Ces directives poussent également à l'intégration du développement durable dans les projets d'établissement.

La vision de la relation entre développement durable et formation est donc en train d'évoluer mais les répercussions ne sont pas toujours perceptibles dans la manière de faire évoluer les formations. Un travail sur le long terme permettra de porter ses fruits.

❖ La prise en compte des compétences spécifiques à l'assainissement non collectif dans les référentiels de formation

Le développement des activités d'assainissement non collectif doit aujourd'hui être pleinement pris en compte dans les référentiels des formations. Certains référentiels, à l'image du BTS Gestion et maîtrise de l'eau, ont effectivement intégré ces évolutions mais il est nécessaire que des rénovations des référentiels soient proposées en ce sens pour l'ensemble des certifications de la filière.

L'offre de formations continues s'est quant à elle davantage adaptée à ces évolutions : ainsi, le CNFPT ¹², chargé d'organiser la formation des agents des collectivités, proposerait une offre satisfaisante en la matière.

❖ Les compétences relationnelles : la relation client / usager

Les techniciens intervenant au domicile des particuliers sont amenés à entrer dans une relation avec les clients / usagers. De fait, l'assainissement relevant d'une mission de service public, **la notion de service rendu et la relation à l'usager** sont pensées comme centrales, en particulier lorsque le service n'est pas externalisé par la collectivité. Concernant les salariés de l'assainissement non collectif, la relation à l'usager est fondamentale car les interventions et contrôles effectués par les agents sur les installations peuvent être perçus comme des contraintes par les usagers. Les agents doivent donc être préparés à rencontrer la résistance de certains usagers et savoir y répondre. Par ailleurs, certaines entreprises cherchant à développer des activités connexes, ce sont également des compétences commerciales que les agents doivent acquérir afin d'entrer dans une véritable relation clientèle.

11- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, « L'éducation au développement durable », [éducation.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), maj mars 2014, <http://www.education.gouv.fr/cid205/1-education-au-developpement-durable.html>

12- Centre national de la fonction publique territoriale

Concernant l'évolution des métiers et l'émergence de nouveaux métiers

❖ Evolutions liées aux nouvelles technologies

La logique de rationalisation, de plus en plus prégnante dans le secteur, suppose d'être capable de suivre de manière beaucoup plus précise et de disposer d'éléments de traçabilité sur chaque phase du processus d'assainissement, en particulier concernant les activités réseaux.

La recherche et la communication de l'information deviennent des enjeux fondamentaux pour les professionnels du secteur afin de gérer les missions en temps réel. Les nouvelles technologies sont capables d'apporter des solutions en la matière, à l'image de la télérelève. **La montée en compétences des salariés au regard des nouvelles technologies de l'information et de la communication devient donc essentielle et transversale à tous les métiers.**

Concernant la télérelève en particulier, son développement pourrait provoquer, à terme, la disparition du métier de releveur de compteur et la création de postes de technicien de maintenance / administrateur télérelève. Il s'agit ici de métiers émergents dont il est encore difficile d'estimer le potentiel d'emplois.

Dans les **services d'assainissement non collectif**, l'utilisation des NTIC est également une compétence incontournable du fait du **recours généralisé aux systèmes d'information géographique**, y compris pour les métiers de terrain.

❖ Evolutions liées à la veille réglementaire

Les réglementations relatives à la préservation des milieux naturels sont de plus en plus exigeantes et impactent le secteur de l'assainissement. Ces contraintes réglementaires doivent être intégrées par les professionnels dans leurs pratiques techniques mais nécessitent aussi la mise en place d'une veille par les opérateurs des services d'assainissement. Les évolutions réglementaires sont en particulier importantes ces dernières années dans le secteur de l'assainissement non collectif.

Des métiers dédiés à la veille réglementaire et à des fonctions de « responsable Qualité /environnement » émergent mais on ne peut pas vraiment miser sur des créations de postes importantes. Pour les plus petites structures, ces missions sont intégrées par des personnels déjà en activité. Pour les plus grosses structures, on n'observe pas de créations de postes au niveau local, ces missions se concentrant plutôt au niveau du siège national.

Pour répondre à l'enjeu lié à la veille réglementaire dans le secteur de l'assainissement, en particulier non collectif, les structures sont, à l'heure actuelle, davantage **en demande de sessions de formation continue pour leurs personnels en activité qu'en recherche de candidats porteurs d'un diplôme spécifique.**

Le lancement d'une démarche Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) au sein de la Lyonnaise des eaux.

Présentation par Martin HUGUES

La Lyonnaise des eaux a lancé au début de l'année 2014 une démarche GPEC. Elle vise, dans un premier temps, à remettre à jour les référentiels de compétences de leurs métiers afin de recentrer les activités des collaborateurs sur leur cœur de métier. Trois domaines d'activités ont ainsi été identifiés comme prioritaires : l'activité « traitement », l'activité « maintenance » et l'activité « réseaux ».

Actuellement, le travail de mise à jour des référentiels n'est terminé que pour l'activité « réseaux ».

Cette démarche est liée aux pressions que connaît le marché et à l'impératif d'adaptation et de réorganisation qui se pose à l'entreprise. Elle a été pensée par la Lyonnaise des eaux comme un outil de pilotage des compétences des collaborateurs et un outil de management. En effet, ce travail devra, une fois les mises à jour des référentiels effectuées :

- Permettre de construire une cartographie des compétences des collaborateurs de l'entreprise. L'identification des compétences actuelles des collaborateurs, mise en parallèle avec les référentiels de compétences, permettra alors de mettre en évidence les besoins en formation.
- Donner de la visibilité aux collaborateurs de l'entreprise afin qu'ils perçoivent mieux ce qui est attendu d'eux, notamment au regard des évolutions identifiées plus haut.

Le Master GEMA Gestion des eaux et milieux aquatiques¹³ d'Aix-Marseille Université.

Présentation par Mariane DOMEIZEL

« La spécialité GEMA a pour objectif de former des professionnels(les) et des chercheur(e)s, spécialistes de la gestion durable et concertée de la quantité et de la qualité des ressources en eau »¹⁴.

Ce master a été créé avec la volonté de lui donner un caractère véritablement professionnalisant. Un IUP (Institut Universitaire Professionnalisé) préexistait à la création de ce master. Lors de la réforme Licence-Master-Doctorat, il a été décidé de construire un diplôme de niveau I qui s'appuie sur l'expérience de l'IUP en proposant des parcours professionnels.

La réussite de ce master tient au lien étroit maintenu avec le monde de l'entreprise tout en proposant une formation avec une approche généraliste. L'université a souhaité collaborer avec l'entreprise dès la construction du projet de formation afin de garantir le caractère professionnalisant de la formation. Par ailleurs, les intervenants sont associés à l'université mais conservent leurs activités professionnelles en entreprise.

13- Institut Pythéas, Observatoire des sciences de l'univers, Aix Marseille Université, « Master GEMA », MasterSET, consulté mai 2014, <http://www.masterset.fr/gema>

14- Ibidem

La rénovation du Bac Pro Hygiène et Environnement : la création du Bac Pro GPPE Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement.

Présentation par Claire ARMAND

Le Bac Pro Hygiène et Environnement a été rénové pour donner naissance à deux diplômes : le Bac Pro Hygiène, Propreté et Stérilisation et le Bac Pro Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement. Ces évolutions ont été réalisées dans un cadre plus général de rénovation de l'ensemble de cette filière de formation. La première session d'examen du Bac Pro GPPE aura lieu en 2016.

La création du Bac Pro GPPE s'est faite sous l'impulsion de deux filières. La filière recyclage, en premier lieu, souhaite voir émerger un niveau intermédiaire de qualification professionnelle entre le CAP et les niveaux de formation supérieurs. La filière assainissement, en second lieu, a constaté l'existence de formations dans le secteur de l'assainissement sur les niveaux supérieurs mais pas sur les niveaux IV et V. La création du Bac Pro GPPE doit donc contribuer à la structuration d'une filière de formation.

Le titulaire de la spécialité Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement de baccalauréat professionnel exerce principalement dans les secteurs suivants :

- collecte, tri et conditionnement des déchets solides :
 - collecte des déchets auprès de particuliers et industriel
 - gestion des déchets : réception, tri, conditionnement, transfert
- assainissement et nettoyage industriel :
 - maintenance des réseaux et des ouvrages d'assainissement collectif et non collectif d'eaux usées et pluviales
 - hygiène immobilière : entretien des canalisations et prestation 3D (désinfection, dératisation, désinsectisation)
 - nettoyage des sites industriels
 - dépollution des sites
 - collecte et transport des déchets industriels
 - gestion des déchets en centre de transit, de regroupement et de tri
- nettoiemment

Le Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) définit le titulaire du Bac pro GPPE comme suit :

« Professionnel hautement qualifié dans les secteurs du tri et de la valorisation des déchets, de l'assainissement, du nettoyage des sites industriels, de la propreté urbaine, le titulaire de ce Baccalauréat professionnel est responsable de chantiers d'assainissement, nettoyage et nettoyage industriel, de décontaminations biologiques et chimiques. Il peut exercer les fonctions suivantes :

- *inspecteur ou chef de chantier dans le secteur de la maintenance et de l'hygiène des locaux*
- *chef d'équipe ou chef de chantier dans le secteur de la collecte, du tri, du traitement, de la valorisation et de l'élimination des déchets*
- *conducteur de travaux dans le secteur de l'assainissement*
- *agent d'exploitation dans le secteur du nettoyage*

Dans les différents secteurs il exerce les activités suivantes :

- *conseil et expertise technique*
- *participation à l'élaboration du cahier des charges*
- *gestion du chantier*
- *élaboration et mise en œuvre des procédures et modes opératoires*
- *relation avec les clients, usagers, fournisseurs et les équipes de travail* »

Si le référentiel prévoit « chef d'équipe » comme débouché possible pour les titulaires du Bac Pro GPPE, les différentes remarques faites ci-dessus sur les compétences managériales nécessaires pour tout chef d'équipe nous amènent à tempérer à ce propos.

L'institut Régional de Formation à l'Environnement et au Développement Durable souhaite proposer, aux candidats et aux employeurs, des filières complètes de formation dans les champs de l'environnement et du développement durable. L'IRFEDD, par l'intermédiaire de son CFA, met déjà en œuvre deux formations par la voie de l'apprentissage dans le secteur de l'assainissement : le BTS Gestion et maîtrise de l'eau et le BTS Métiers de l'eau. Le CFA Régional des Métiers de l'Environnement et du Développement Durable souhaite aujourd'hui renforcer la cohérence de son offre de formation dans une logique de parcours de formation et de montée en qualifications des candidats, depuis le CAP jusqu'aux études supérieures. Ainsi, le CFA Régional des Métiers de l'Environnement et du Développement Durable projette d'ouvrir prochainement un CAP Opérateur des Industries du Recyclage par la voie de l'apprentissage et s'est intéressé de près à la rénovation du Bac Pro Hygiène et Environnement. Le CFA MEDD souhaite ainsi proposer la formation au Bac Pro GPPE par la voie de l'apprentissage en deux ans, à partir de la rentrée de septembre 2015.



- **Institut Pythéas**, Observatoire des sciences de l'univers, Aix Marseille Université, « Master GEMA », MasterSET, consulté mai 2014, <http://www.masterset.fr/gema>
- **Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**, « L'assainissement », <http://www.developpement-durable.gouv.fr>, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-assainissement.html>
- **Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et Ministère des affaires sociales et de la santé**, Portail sur l'assainissement non collectif, <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>
- **Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**, « L'éducation au développement durable », [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), <http://www.education.gouv.fr/cid205/l-education-au-developpement-durable.html>
- **ARPE, ORM, IRFEDD**, Synthèse d'atelier « Les pratiques emploi et compétences dans le domaine de l'assainissement de l'eau », avril 2013, http://irfedd.fr/IMG/pdf/synthese_atelier_assainissement_avril2013.pdf
- **Comité du domaine Eau, assainissement, déchets, air**, sous la présidence de Thierry CHAMBOLLE, Zoom sur les métiers de l'eau, de l'assainissement, des déchets, de l'air, [developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), mai 2012, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Zoom-sur-les-metiers-de-l-eau-de-l.html>
- **Camille SAISSET**, Dossier « Le traitement des boues d'épuration », actu-environnement.com. L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement, publié le 6 septembre 2010, <http://www.actu-environnement.com/ae/dossiers/traitement-des-boues/traitement-boues-epuration.php4>
- **Site de l'Agence de l'eau, Rhône Méditerranée Corse** : <http://www.eaurmc.fr/>
- **Site de la Fédération nationale des syndicats de l'assainissement** [FNSA http://www.fnsa-vanid.org/](http://www.fnsa-vanid.org/)
- **Site de l'Association des techniciens de l'assainissement non collectif de la Région PACA** <http://atanc.paca.free.fr/spip/>
- **ARPE**, « Les zones de rejet en Provence-Alpes-Côte d'Azur », Dossiers techniques de l'ARPE, n°2, novembre 2013, [arpe-paca.org](http://www.arpe-paca.org), http://www.arpe-paca.org/environnement/les-dossiers-techniques-de-l-arpe-n2-novembre-2013-les-zones-de-rejet-en-provence-alpes-cote-d-azur_i5251.html
- **ARPE**, « Les filtres plantés de roseaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur », Dossiers techniques de l'ARPE, n°1, septembre 2012, [arpe-paca.org](http://www.arpe-paca.org), http://www.arpe-paca.org/environnement/les-dossiers-techniques-de-l-arpe-n1-septembre-2012-les-filtres-plantés-de-roseaux-en-provence-alpes-cote-d-azur_i4665.html

L'IRFEDD remercie l'ensemble des participants :

ARMAND Claire (IRFEDD) ; ASQUEZ Natacha (ENTE) ; BOISSEAU Isabelle (ORM) ; BREISSAND Michel (Académie Aix-Marseille) ; CROZAT Yves (CCIR PACA) ; DOMEIZEL Mariane (Aix-Marseille Université) ; HUGUES Martin (Lyonnais des eaux) ; JEAN Rémi (Communauté du Pays d'Aix / ATANC) ; LANSIAUX Marjorie (ARPE) ; LANTEZ Océane (IRFEDD) ; LEBARBENCHON Philippe (IRFEDD) ; MALLET Pierre-Jean (SERAM) ; MARTIN Claude (SERAM) ; MAZEL Philippe (GRAF) ; MEBAREK Lounis (Ea éco-entreprises) ; PARRAT Guy (GRAINE PACA) ; PHILIPPOT Axelle (SEBA Méditerranée) ; VUANO Aline (Aix-Marseille Université).

NB : les échanges des participants au sein de cette commission contribuent à la construction d'une réflexion collective présentée dans ce document. Celui-ci n'a pas pour objet de reproduire chacun des propos exposés. Les travaux menés dans le cadre de cette commission pourront être complétés lors de réunions ultérieures.

Avec la participation d'Isabelle Boisseau, ORM, pour des données de cadrage de l'assainissement

Directeur de la publication : Philippe Lebarbenchon

directeur général de l'IRFEDD

Réalisation : Océane Lantez

chargée de projet IRFEDD

Conception graphique, maquette : Com. des Sardines

Contact :

IRFEDD

Europôle de l'Arbois, Bâtiment Martel

Avenue Louis Philibert

13100 Aix-en-Provence

Tél. : 04 42 61 17 29

Mail : contact@irfedd.fr



INSTITUT RÉGIONAL
DE FORMATION À L'ENVIRONNEMENT
ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur